

Duquesne University
Duquesne Scholarship Collection

Angola:1890-1903

Spiritana Monumenta Historica

1970

Acceptation de l’Oeuvre de Acores —
(15-IX-1891)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol4>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1970). Acceptation de l’Oeuvre de Acores. In Angola: 1890-1903. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1891 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1890-1903 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

ACCEPTATION DE L'OEUVRE DE AÇORES

(15-IX-1891)

SOMMAIRE — *Le Supérieur Général accepte la fondation du Collège Fisher, à Ponta Delgada et s'engage à satisfaire les conditions proposées par la famille Fisher.*

Nous soussigné, Supérieur général de la Congrégation du St. Esprit et du St. Coeur de Marie, ayant pris connaissance du projet de fondation d'un Institut religieux d'éducation à Ponta Delgada, chef lieu de l'île St. Michel aux Açores, à nous soumis par l'intermédiaire de Monsieur l'abbé José Maria Elói do Rego, de Ponta Delgada, de la part de trois pieuses dames et soeurs, Dona Maria Margarida Fisher Berquó, Dona Maria Jerónima Fisher Berquó, Dona Maria Filomena Fisher Berquó, issues en ligne collatérale du Bienheureux Fisher, déclarons accepter la dite fondation à laquelle ces généreuses bienfaitrices offrent de consacrer les deux tiers de leur fortune, environ 200.000 francs.

Nous nous engageons, en conséquence, à établir cette oeuvre sous le titre d'*Institut Fisher*, selon les intentions des trois fondatrices, et à célébrer solennellement chaque année la fête du B. Fisher, ainsi qu'un service funèbre annuel pour le repos de l'âme des trois bienfaitrices et de leur famille.

Cette fondation, toutefois, ainsi acceptée, ne sera entreprise qu'après que la Congrégation, représentée par un délégué muni de pleins pouvoirs, aura été mise légalement en possession des revenus disponibles par suite du décès de l'une des fondatrices.

Fait à Paris, en notre Maison-Mère, le 15 septembre 1891,
jour octave de la Nativité de la T. S. Vierge Marie.

Signé: *Emonet*, Supérieur gén.

NOTA — Ce document a été envoyé par le Père Alexandre Rulhe, provincial, à Mr. l'Abbé Elói do Rego.

AGCSSp — Boîte 463.